

## Sommaire

1.	Rappels .....	2
2.	Analyse financière rétrospective 2021 - 2025.....	2
a)	Les dépenses de fonctionnement.....	3
b)	Les recettes de fonctionnement.....	4
3.	Restes à réaliser et résultats de l'exercice 2025.....	5
a)	Les restes à réaliser au 31 décembre 2025.....	5
b)	Les résultats de l'exercice .....	5
4.	Analyse de la capacité d'autofinancement 2021 - 2025.....	5
5.	Etat de la dette .....	6
6.	Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes .....	6
a)	La section de fonctionnement .....	6
b)	La section d'investissement .....	7

## 1. Rappels

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus (CGCT, art. L 2312-1). Cette obligation s'applique également au Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal.

Ce débat a pour objectif d'éclairer le vote des administrateurs sur le budget du CCAS.

Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux membres du conseil d'administration, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Dans le cadre du référentiel M57, le débat sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de **10 semaines maximum** avant le vote du budget primitif (CGCT, art. L 5217-10-4).

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » a modifié les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des administrateurs sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un **Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B)** sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette ....

Conformément au décret 2016-841du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (la Métropole Européenne de Lille) et sera publié sur le site internet de la commune.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter à minima (CGCT, [art. D 2312-3](#)) :

1. les orientations budgétaires envisagées par le CCAS portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
2. la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
3. des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Les orientations visées aux 1, 2 et 3 devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans le cas du présent rapport, les éléments précités seront complétés par une présentation financière rétrospective des exercices budgétaires 2021 à 2025.

## 2. Analyse financière rétrospective 2021 - 2025

La section de fonctionnement regroupe :

- ✓ toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement courant, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.
- ✓ les recettes issues du produit des dotations et les produits des différents services publics (locations de salle, participation au voyage...).

## a) Les dépenses de fonctionnement

L'année 2025 est marquée par une stagnation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à l'exercice 2024.

Pour cet exercice nous retiendrons :

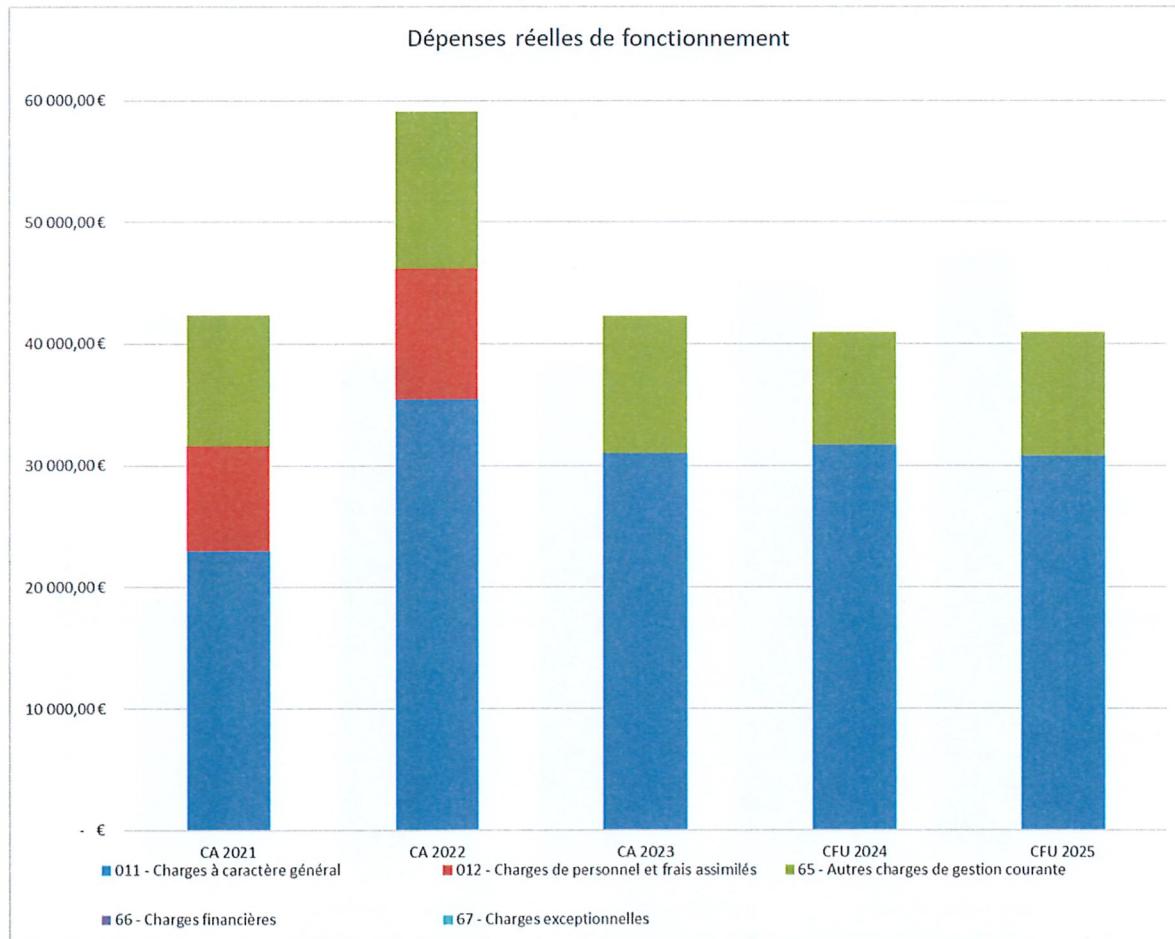
- Le maintien d'un haut niveau de dépenses à destination des aînés pour un total de 24 912,89 € soit 83,88 % du chapitre 011 - Charges à caractère général avec :
  - Les colis : 16 857,42 €
  - Le banquet : 4 792,17 €
  - Le voyage : 3 263,30 €
- L'adhésion à l'OICAFPA au titre du service d'aide à domicile qui s'est élevée à 9 147,41 €
- La mise en place d'une aide aux séjours jeunes pour un total de 726 € qui représente 87,89 % des aides attribuées en 2025 (826 €)

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

011 - Charges à caractère général : 73,99 %

65 - Charges de gestion courante : 25,27 %

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	22 948,81 €	35 454,09 €	30 978,89 €	31 698,88 €	30 758,47 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 670,04 €	10 710,30 €	-	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	10 763,50 €	12 928,45 €	11 306,68 €	9 240,83 €	10 174,66 €
66 - Charges financières	-	-	-	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-	- €	- €
68 - Dotation aux provisions et dépréciations	-	6 544,02 €	25,69 €	- €	290,48 €
Sous total des dépenses réelles	42 382,35 €	65 636,86 €	42 311,26 €	40 939,71 €	41 223,61 €



## b) Les recettes de fonctionnement

L'année 2025 est marquée par une baisse sensible des recettes réelles de fonctionnement de - 27,29 % par rapport à l'exercice 2024.

Pour cet exercice nous retiendrons :

- ✓ Une baisse de la subvention versée par la commune ramenée à un niveau de 20 000 € (- 50 %)
- ✓ Une baisse des produits générés par les locations de la salle Henri Bernard qui s'élèvent à 12 055 € (- 37,37 %)
- ✓ L'acceptation de dons en provenance de la dissolution du comité de solidarité (7 608,78 €) et de l'association les pecqueux d'bordures (497,48 €) pour un total de 8 106,26 €.

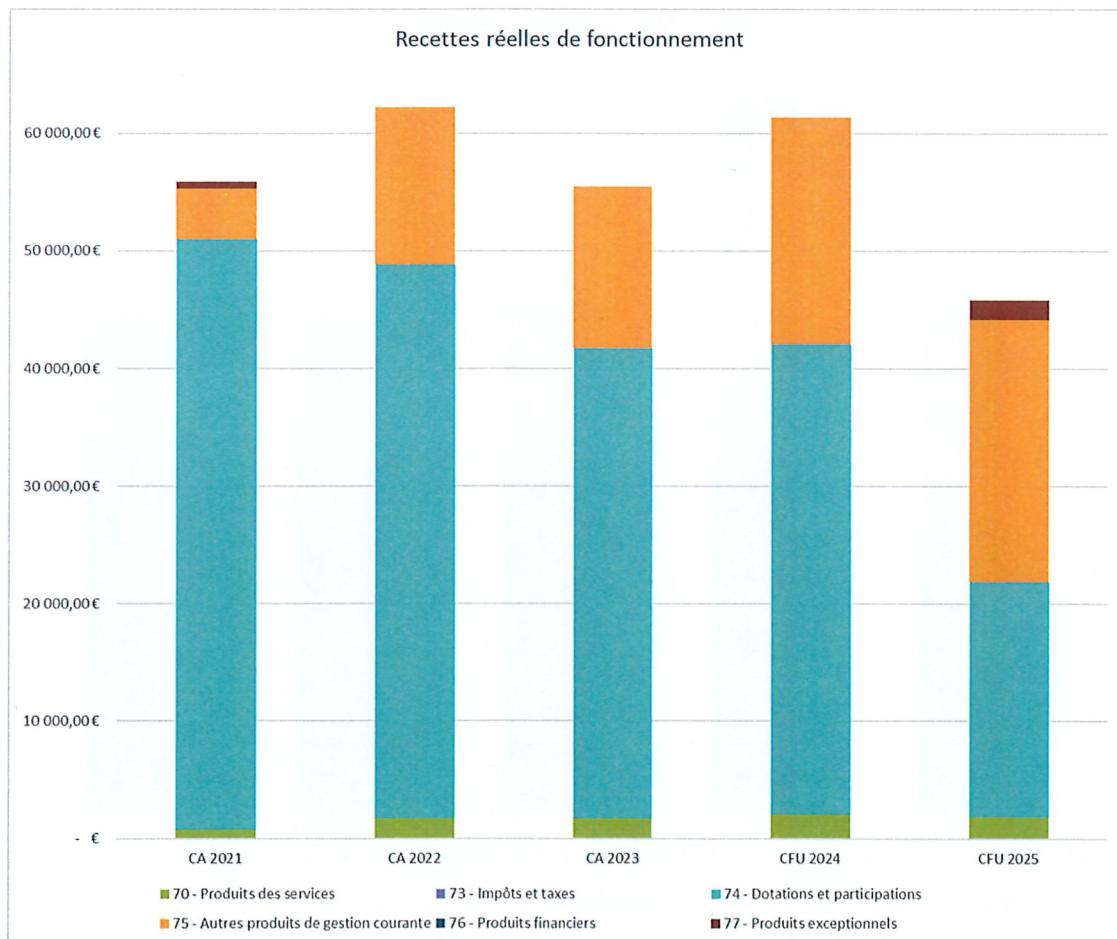
En 2025, les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

74 - Dotations et participations : 44,85 %

75 - Autres produits de gestion courante : 47,20 %

70 - Produits des services : 4,17 %

Recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
002 - Excédents de fonct capitalisés de N-1				- €	- €
013 - Atténuation de charges				- €	- €
70 - Produits des services	732,15 €	1 695,50 €	1 694,38 €	2 058,10 €	1 858,25 €
73 - Impôts et taxes				- €	- €
74 - Dotations et participations	50 249,64 €	47 130,95 €	40 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	4 332,50 €	13 374,00 €	13 779,85 €	19 265,60 €	22 284,07 €
76 - Produits financiers				- €	- €
77 - Produits exceptionnels	600,00 €			- €	1 654,82 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions					25,69 €
<b>Sous total des recettes réelles</b>	<b>55 914,29 €</b>	<b>62 200,45 €</b>	<b>55 474,23 €</b>	<b>61 323,70 €</b>	<b>45 822,83 €</b>



### 3. Restes à réaliser et résultats de l'exercice 2025

#### a) Les restes à réaliser au 31 décembre 2025

Il n'y a pas de restes à réaliser au 31 décembre 2025.

#### b) Les résultats de l'exercice

L'année 2025 se traduit par deux résultats positifs en fonctionnement comme en investissement. Ils viendront se cumuler à des excédents antérieurs également positifs.

<b>Résultat de fonctionnement :</b>	
Résultat de l'exercice (A)	3 505,59 €
Résultats antérieurs reportés (B)	60 279,22 €
Résultat à affecter (A+B = C)	63 784,81 €
<b>Résultat d'investissement :</b>	
Résultat de l'exercice (D)	1 224,20 €
Résultats antérieurs reportés (E)	4 579,91 €
Solde d'exécution d'investissement (D+E = F)	5 804,11 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (G)	0,00 €
Besoin de financement (F+G = H)	0,00 €
Affectation (K + I = C)	63 784,81 €
1 - Affectation en réserves R 1068 en investissement (K)	- €
2 - Report en fonctionnement R 002 (I)	63 784,81 €

### 4. Analyse de la capacité d'autofinancement 2021 - 2025

La capacité d'autofinancement ou épargne est un indicateur financier utilisé pour déterminer la capacité d'une collectivité à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Il s'agit de la ressource disponible après exécution des opérations réelles de fonctionnement.

On distingue :

- la CAF brute qui correspond à l'excédent de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette
- la CAF nette qui intègre le remboursement du capital de la dette.

Fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes réelles	55 914,29 €	62 200,45 €	55 474,23 €	61 323,70 €	45 822,83 €
Dépenses réelles	42 382,35 €	65 636,86 €	42 311,26 €	40 939,71 €	41 223,61 €
Capacité d'autofinancement brute	13 531,94 €	- 3 436,41 €	13 162,97 €	20 383,99 €	4 599,22 €
Capacité d'autofinancement nette	13 531,94 €	- 3 436,41 €	13 162,97 €	20 383,99 €	4 599,22 €

## 5. Etat de la dette

Le Centre Communal d'Action Sociale n'a pas contractualisé d'emprunt. Sa dette au 31 décembre 2025 est donc nulle.

Pour 2026, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt.

## 6. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes

### a) La section de fonctionnement

La volonté du Conseil d'Administration reste de maintenir l'ensemble des actions à destination des allennois et plus particulièrement les aînés en luttant contre l'isolement et en accompagnant les familles impactées par une inflation importante qui a participé à la détérioration de leur pouvoir d'achat.

La gestion 2025 sera facilitée par un résultat de fonctionnement cumulé important qui s'élève à 63 784,81 €.

- **Les aides sociales facultatives**

Les aides sociales facultatives, dites secours d'urgence, visent à soutenir de façon urgente des personnes en difficulté, notamment pour leur permettre de se loger ou se nourrir.

L'enveloppe allouée à ces secours sera maintenue à un niveau élevé au regard du contexte économique difficile. Les critères d'éligibilité à la cantine à 1 € plus restrictifs depuis le renouvellement de la convention signée par la commune pourraient amener des familles à solliciter le CCAS pour un accompagnement financier.

L'extension de l'offre de service des activités extrascolaires avec des séjours supplémentaires, pourrait être source d'accompagnement financier des familles.

Le séjour classe découverte organisé par la commune sera également source de nouvelles dépenses pour un montant estimé à 2 500 €.

- **La lutte contre l'isolement**

Le traditionnel voyage des aînés sera reconduit en 2026 avec un budget maintenu à son niveau antérieur. La participation financière versée pour participer au voyage restera à son niveau habituel.

Les distributions de colis à destination des aînés de la commune seront maintenues au printemps et à l'occasion des fêtes de fin d'année ainsi que le traditionnel repas.

- **La salle Henri Bernard**

Le foyer des aînés est un lieu ouvert qui participe au bien vivre ensemble grâce à des actions hebdomadaires. Le coût de son fonctionnement et de son entretien sera impacté par l'inflation que nous connaissons (dépenses énergétiques, contrats de maintenance, entretien des installations).

La salle Henri Bernard est également source de recettes, avec des locations nombreuses tout au long de l'année.

- **La poursuite des partenariats**

L'Unccas est la seule association représentant les élus communaux et intercommunaux en charge des affaires sociales et leur CCAS/CIAS. L'adhésion à l'UNCCAS sera reconduite en 2026.

L'adhésion à l'office intercommunal de coordination des actions en faveur des personnes âgées d'Annœullin et environs sera également reconduite pour le service d'aide à domicile (coût estimé à 10 000 €).

- **Vers une baisse de la subvention communale ?**

La subvention en provenance du budget communal sera revue à la hausse avec un montant de 30 000 € (contre 40 000 € en 2023 et 20 000 € en 2024).

Pour l'année 2026, la section de fonctionnement s'équilibrera à hauteur de

**107 000 €**

## b) La section d'investissement

- Des excédents cumulés positifs

Les résultats cumulés sont positifs et permettent d'inscrire une recette arrêtée à 5 804,11 €

- Une recette attendue au titre du FCTVA

L'année 2025 sera marquée par l'enregistrement d'une recette d'investissement estimée à 220 euros au titre du FCTVA. Cette recette trouve son fondement dans les acquisitions d'immobilisations qui ont été réalisées en 2024.

- Des dotations aux amortissements en baisse

Les dotations aux amortissements de l'année 2026 sont évaluées à 805,70 € et participent au gonflement des recettes de la section.

- La possibilité d'investir durablement

Le niveau des recettes d'investissement permet d'envisager d'investir dans des immobilisations si le besoin venait à apparaître.

Une enveloppe prévisionnelle sera inscrite au chapitre 21 - immobilisations corporelles pour un montant de 5 800 €.

Pour l'année 2025, la section d'investissement s'équilibrera à hauteur de

**6 800 €**

Rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil d'administration du 12 février 2026 et annexé à la délibération n°12226-4.

Le Président,

Carine VANDAELE

